

TNCDC

TABLE NATIONALE

DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

QUATRIÈME PLAN DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE

Recommandations/Dépôt préliminaire

25 janvier 2023

Mis à jour le 2 avril 2023

TABLE DES MATIÈRES

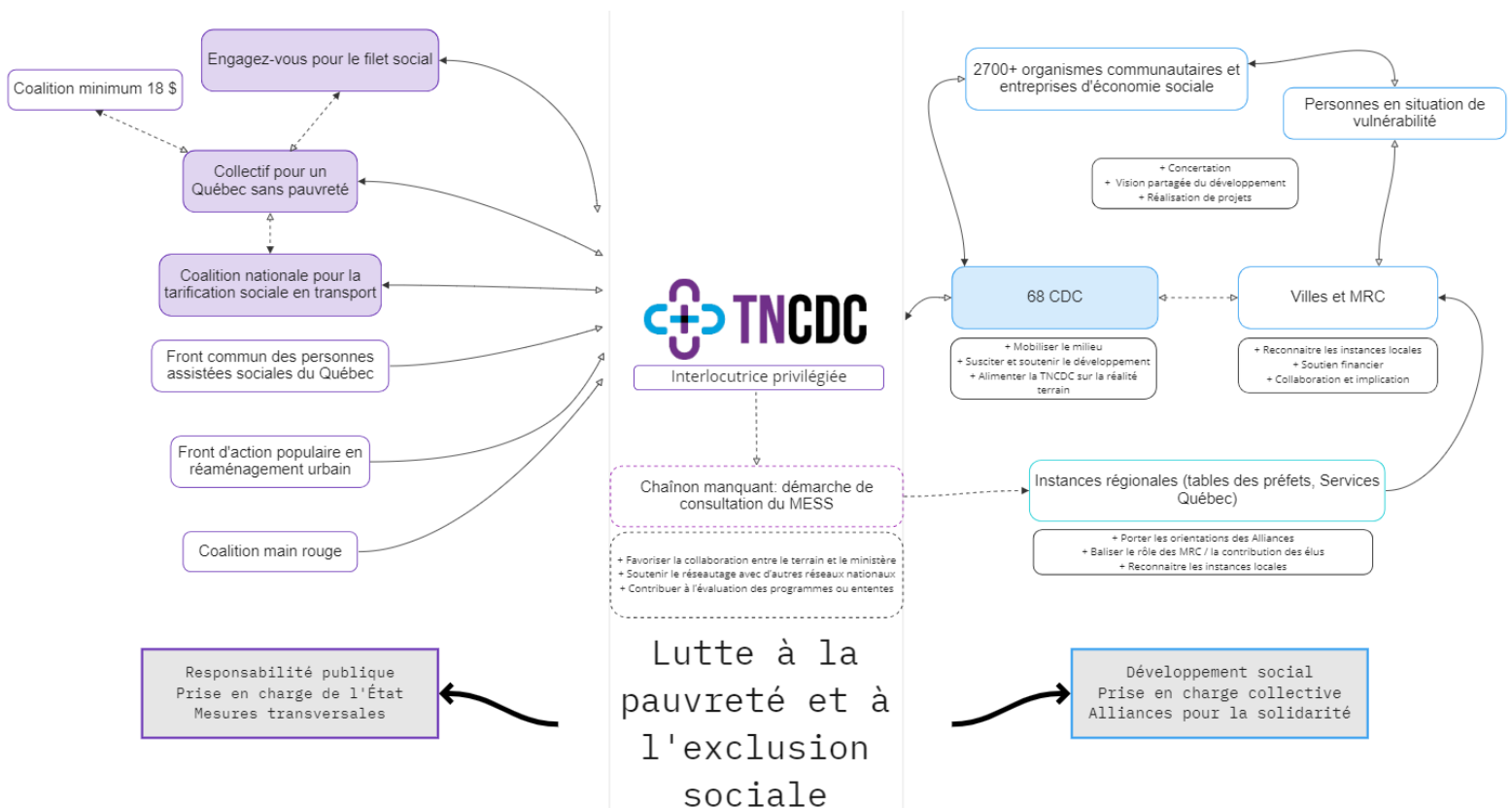
INTRODUCTION	3
HISTORIQUE DE CONSULTATION	4
RECOMMANDATIONS : LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE	5
ASSURER UN REVENU MINIMUM GARANTI POUR TOUS ET TOUTES CORRESPONDANT MINIMALEMENT AU MONTANT DE LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC).	5
ASSURER L'ACCÈS À DES SERVICES PUBLICS UNIVERSELS ET GRATUITS.	5
DÉPLOYER UNE POLITIQUE NATIONALE EN LOGEMENT.....	5
FINANCER DE FAÇON SUBSTANTIELLE ET RÉCURRENTÉ LA TARIFICATION SOCIALE EN TRANSPORT EN COMMUN.....	6
REVOIR LA FISCALITÉ DE L'ÉTAT DE FAÇON À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE RICHESSE.	6
REHAUSSER LE FINANCEMENT À LA MISSION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES NON SEULEMENT FINANCÉS PAR LE MESS.	6
RECOMMANDATIONS : ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ	7
FAIRE L'ÉVALUATION DES STRUCTURES MISES EN PLACE POUR GÉRER LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ AUX PALIERS RÉGIONAL ET LOCAL.....	7
FAIRE L'ÉVALUATION DE L'ACCÈS AUX FONDS POUR LA COORDINATION DES INITIATIVES AU NIVEAU LOCAL.....	7
INCLURE LES CDC DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION.	7
ASSURER LA RECONNAISSANCE ET LA MISE À PROFIT DE L'EXPERTISE DU MILIEU COMMUNAUTAIRE, INCLUANT LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, À TOUTES LES ÉTAPES DES INITIATIVES.....	8
RÉFÉRER LES TERRITOIRES AUX PRATIQUES AVEC DÉVELOPPÉES PAR LE COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ.	8
PERMETTRE QUE LES PROJETS PUISSENT ÊTRE FINANCÉS SUR UN HORIZON DE 5 ANS.	8
FAVORISER LA SOUPLESSE DANS LA GESTION DES SOMMES AU NIVEAU LOCAL ET PERMETTRE AUX TERRITOIRES D'INVESTIR LES SOMMES À LEUR RYTHME.	9
PRÉVOIR DES SOMMES ADDITIONNELLES POUR LES PÉRIODES ENTRE LES DIFFÉRENTS PLANS D'ACTION.....	9

INTRODUCTION

La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC), reconnue comme l'interlocutrice privilégiée en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), est directement interpellée par l'élaboration du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. Étant le seul réseau d'action et de concertation en développement social à l'échelle locale, la TNCDC est bien placée pour témoigner de la place primordiale que le développement social et la lutte à la pauvreté doivent prendre dans notre société. Par sa posture pragmatique, elle est à même d'alimenter le gouvernement dans sa réflexion en vue du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

La première section présente les recommandations de la TNCDC en ce qui concerne les mesures aux personnes jugées structurantes. La TNCDC s'implique et s'alimente d'un écosystème de parties prenantes qui ont analysé la situation et se base sur les prises de position du réseau en lien avec les revendications portées par d'autres groupes nationaux.

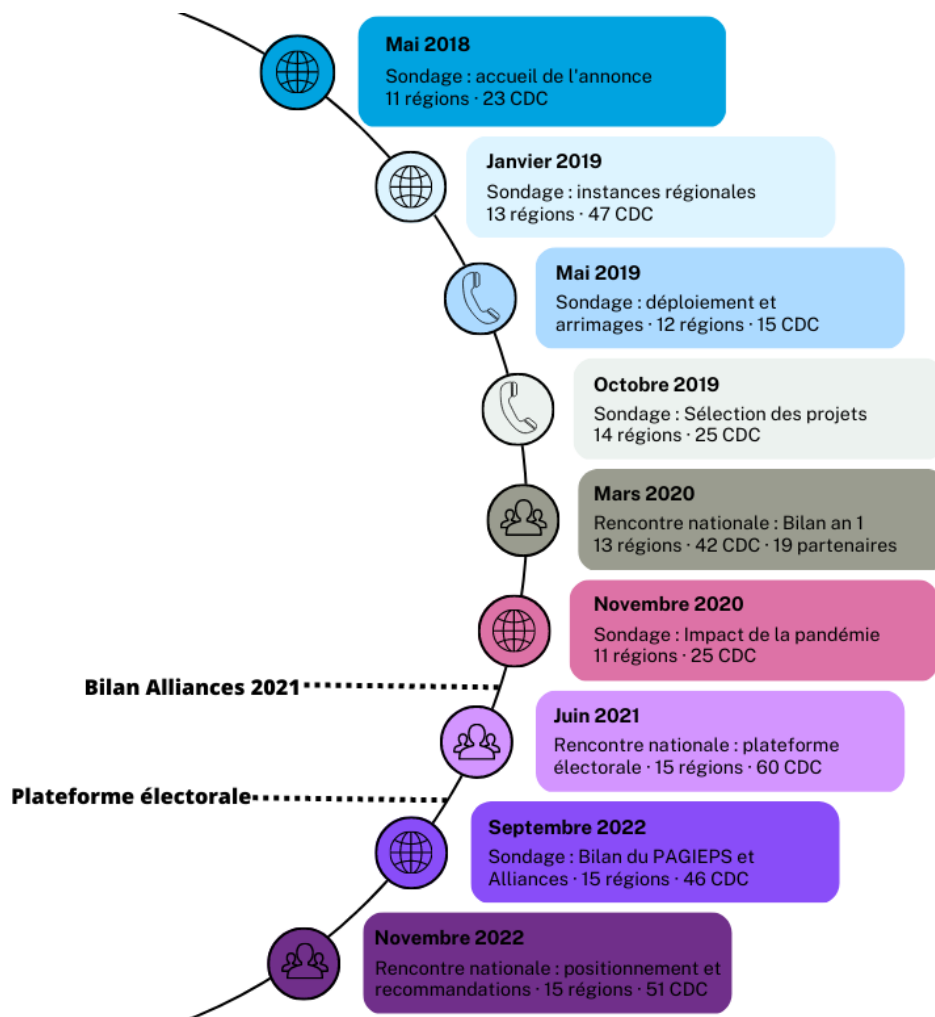
Par ailleurs, la TNCDC, par son réseau de 68 membres qui ont tous été parties prenantes des Alliances pour la solidarité sur le territoire, est à même de brosser un portrait précis et de dégager les constats pertinents en lien avec cette mesure qui vise la prise en charge collective. C'est pourquoi la totalité de la deuxième partie concerne cette prise en charge collective qui prend vie dans la mesure 11 du PAGIÉPS, soient les Alliances pour la solidarité. Ces recommandations seront accompagnées des plus récentes données de consultation des CDC.



HISTORIQUE DE CONSULTATION

La TNCDC fait une veille du déploiement des Alliances pour la solidarité depuis leur création. En effet, elle a présidé le Groupe des partenaires pour la solidarité (GPS) qui avait pour rôle d'évaluer le déploiement des Alliances régionales 2010-2015 et de conseiller le gouvernement sur les ajustements à apporter.

Voici l'illustration de cette vigie pour les Alliances 2017-2023 :



[Le bilan du déploiement des Alliances pour la solidarité](#), paru en juin 2021, fait état de la mise en place des instances sur les territoires, du choix des projets et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les Alliances. En 2022, la TNCDC a consulté son réseau afin de dresser un bilan final et d'identifier les pistes d'action en vue du quatrième plan de lutte. Ce document résume les recommandations ainsi que la position de la TNCDC sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans son ensemble. Un mémoire davantage étoffé sera déposé dans le cadre des consultations gouvernementales.

RECOMMANDATIONS : LA RESPONSABILITÉ PUBLIQUE

Le réseau des corporations de développement communautaire (CDC) considère que le gouvernement du Québec a un rôle de premier plan à jouer dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale par des mesures structurantes qui ont un réel impact sur les conditions de vie des personnes. La prise en charge collective ne peut, à elle seule, avoir un impact significatif et durable sur les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale, toutes les personnes doivent avoir accès à un revenu qui leur permet de sortir de la pauvreté. Nous sommes convaincues de la nécessité que le gouvernement s'engage à :

Assurer un revenu minimum garanti pour tous et toutes correspondant minimalement au montant de la mesure du panier de consommation (MPC).

- + *Avec la polarisation du marché du travail, cette mesure permettrait de réduire le risque que la classe moyenne se retrouve en situation de pauvreté ;*
- + *L'analyse de 16 projets-pilotes a démontré que le revenu de base ne décourage pas le travail de façon significative.¹*

La documentation a démontré le lien entre la pauvreté et les inégalités sociales de santé et soutient que des mesures transversales sont nécessaires afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.² Le revenu étant un des déterminants de la santé des populations, il n'est pas le seul. L'accès aux services en fait également partie. Les personnes en situation de pauvreté sont aux prises avec ces enjeux plus que les autres groupes.

Afin d'avoir un réel impact sur les inégalités sociales, le gouvernement devrait également :

Assurer l'accès à des services publics universels et gratuits.

- + *L'accès aux services est un des déterminants de la santé des populations³ ;*
- + *Les personnes en situation de pauvreté sont aux prises avec cet enjeu plus que les autres groupes.⁴*

Le gouvernement a la responsabilité d'agir sur les questions du logement et du transport collectif dans une perspective de justice sociale et climatique. C'est pourquoi nous recommandons de :

Déployer une politique nationale en logement.

- + *Maintenir le programme AccèsLogis ;*
- + *Développer une offre diversifiée favorisant des projets de logement social et communautaire ;*

¹ Richard GILBERT et al., *Would a Basic Income Guarantee Reduce the Motivation to Work? An Analysis of Labor Responses in 16 Trial Programs*, Berlin/Boston, Walter de Gruyter GmbH, 2018.

² Institut national de santé publique du Québec, (page consultée le 9 janvier 2023), [En ligne], <https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/2781-reduire-vulnerabilite-inegalites-sociales.pdf>

³ Gouvernement du Canada, (page consultée le 15 décembre 2022), [En ligne], <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html>

⁴ Ibid.

- + *Avoir des programmes qui permettent de construire et entretenir les logements ;*
- + *Lancer un vaste chantier sur le logement social qui implique les acteurs du terrain ;*
- + *Penser l'aménagement du territoire pour un développement du logement cohérent (accès aux services, au transport, à l'emploi) ;*
- + *Outiller les communautés pour favoriser le développement de logement social et communautaire et d'alternatives propres au territoire ;*
- + *Augmenter le parc immobilier.*

Le réseau des CDC est bien au fait de l'impact de la crise du logement sur les communautés locales et, face au manque de solutions disponibles sur les territoires, convient que le logement est une priorité et que ces solutions devraient être mises de l'avant dans une éventuelle politique. Les sommes actuellement destinées à améliorer le logement social au Québec sont dérisoires face à la crise du logement. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) estime qu'une réponse aux besoins urgents du Québec en matière de logement prendrait la forme d'un financement de « 50 000 logements sociaux en cinq ans, qu'ils soient publics, coopératifs ou sans but lucratif.

Le réseau recommande également de :

Financer de façon substantielle et récurrente la tarification sociale en transport en commun.

- + *Faire en sorte que l'accès et la desserte soient envisagés dans un tout cohérent.*

Plusieurs CDC sont au cœur des projets de tarification sociale des transports qui apparaît comme une partie de la solution aux problèmes de mobilité dans les communautés. Le réseau recommande de financer de façon substantielle et récurrente *la tarification sociale* en transport en commun, tout en s'assurant que *l'accès universel* et *la desserte* soient envisagés dans un tout plus cohérent.

Il est possible de dégager les sommes nécessaires à la mise sur pied de ces mesures ambitieuses. La TNCDC recommande de :

Revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse.

- + *S'inspirer des solutions fiscales proposées par la [Coalition main rouge](#).*

Enfin, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale passe par la réponse adéquate des organismes communautaires à la demande croissante des populations qui ont besoin d'eux. Afin de pallier le sous-financement des dernières décennies et faire face à cette croissance ainsi qu'à la complexité des problématiques vécues par les personnes rejointes, il faut :

Rehausser le financement à la mission des organismes communautaires autonomes non seulement financés par le MESS.

- + *Augmentation du financement à la mission à un niveau suffisant ;*
- + *Indexation annuelle des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement.*

RECOMMANDATIONS : ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

Le réseau des CDC croit que le développement social est un moyen de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires, pour peu que la finalité de l'action collective concertée soit l'amélioration des conditions de vie des individus en tenant compte des réalités particulières des plus vulnérables. Étant impliqué de très près dans le déploiement des Alliances pour la solidarité, le réseau des CDC recommande plus spécifiquement des actions applicables à ce levier, correspondant à la mesure 11 du PAGIÉPS.

Les projets collectifs visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent continuer à être financés par le gouvernement, mais la mécanique actuelle mérite réflexion avant d'aller de l'avant avec une nouvelle mouture. Une lourdeur administrative et des défis de structure, variables d'une région à l'autre, ont été identifiés par les CDC. Nous recommandons au gouvernement de :

Faire l'évaluation des structures mises en place pour gérer les Alliances pour la solidarité aux paliers régional et local.

- + *30 % des CDC répondantes au bilan final ont mentionné que la structure régionale était problématique, notamment en n'appuyant pas les initiatives locales déposées ;*
- + *Défi de gestion des communications en fonction des paliers territoriaux (national, régional, local) et sectoriels (ministère, Services Québec, municipalités, organismes communautaires) ;*
- + *Certaines régions ont tiré avantage de ce modèle ;*
- + *Pour d'autres, le régional n'a pas réellement joué de rôle ;*
- + *Évaluation à faire par le gouvernement.*

Faire l'évaluation de l'accès aux fonds pour la coordination des initiatives au niveau local.

- + *Les besoins et la disponibilité de soutien financier pour la coordination sont variables à travers la province ;*
- + *Certains territoires : frais de gestion insuffisants pour l'énergie déployée ;*
- + *Évaluation à faire par le gouvernement.*

Inclure les CDC dans le processus d'évaluation.

- + *Plus de 47 % des CDC répondantes ont joué un rôle actif d'arrimage entre les paliers local et régional ;*
- + *43 % des CDC répondantes ont été mandatées pour coordonner les démarches locales, dont le quart étaient également fiduciaires de l'enveloppe.*

Le réseau des CDC croit à la prise en charge des milieux par les acteurs locaux concernés, qui sont en l'occurrence les populations qui vivent la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que les organismes communautaires qui les accompagnent au quotidien. Ces derniers sont un lieu privilégié de vie associative et démocratique ainsi que d'expression des besoins et des solutions potentielles pour y répondre. C'est pourquoi nous incitons le gouvernement à :

Assurer la reconnaissance et la mise à profit de l'expertise du milieu communautaire, incluant les corporations de développement communautaire, à toutes les étapes des initiatives.

- + *Appliquer la politique gouvernementale sur l'action communautaire ;*
- + *Lorsque les conditions sont réunies afin que la CDC puisse jouer son rôle, on voit des retombées positives sur l'implication du communautaire dans les initiatives ;*
- + *L'expertise du milieu communautaire concerne aussi la réflexion autour des structures mises en place et du déploiement du programme lui-même ;*
- + *Plus le milieu communautaire occupe une place centrale dans les Alliances, plus le bilan est positif.*

La participation réelle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale pose des défis dans bien des territoires. Les CDC ont souvent mentionné le rôle accessoire des personnes en situation de pauvreté au sein des instances de concertation et le manque d'adaptation des pratiques afin d'intégrer ces personnes aux discussions et aux décisions. D'ailleurs, l'on considère qu'une réflexion sur la meilleure façon et le meilleur endroit où les personnes peuvent s'impliquer fait partie des bonnes pratiques, mais n'est pas systématique. Leur apport spécifique étant essentiel pour identifier leurs besoins, le gouvernement doit favoriser la mise en place de bonnes pratiques par les parties prenantes des Alliances pour la solidarité dans les territoires. Nous suggérons de :

Référer les territoires aux pratiques AVEC développées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

- + *Outiller et impliquer les personnes concernées ;*
- + *Soutenir et valoriser l'éducation populaire dans une perspective d'inclusion sociale.*

Afin d'avoir un effet structurant dans les milieux, les initiatives doivent bénéficier d'une plus longue période dans le prochain Plan d'action. En effet, les étapes nécessaires à la mise sur pied de projets porteurs prennent du temps. C'est pourquoi nous recommandons de :

Permettre que les projets puissent être financés sur un horizon de 5 ans.

- + *Atténuation des enjeux d'attraction de la main-d'œuvre pour des projets de 3 ans ;*
- + *Temps adéquat pour les phases d'un projet (portrait des besoins, mobilisation, mise en place, consolidation et développement).*

Les disparités régionales et même locales ont été mises en lumière tout au long des consultations avec les membres de la TNCCDC. Bien que le financement à plus long terme soit à privilégier dans la plupart des

cas, il est à noter que les territoires ont besoin d'écarter davantage la rigidité administrative afin de créer des initiatives répondant réellement aux besoins du milieu. Il appert donc essentiel de :

Favoriser la souplesse dans la gestion des sommes au niveau local et permettre aux territoires d'investir les sommes à leur rythme.

- + *Permettre le financement sur 5 ans sans toutefois imposer un cadre rigide pour l'échéancier des projets ;*
- + *Éviter que des critères s'ajoutent d'un palier territorial à l'autre ;*
- + *Reporter des budgets sur des initiatives subséquentes ou prolonger certaines initiatives porteuses permettraient d'augmenter l'effet structurant.*

Enfin, pour maximiser l'effet positif des initiatives et des structures en place, il faudrait :

Prévoir des sommes additionnelles pour les périodes entre les différents Plans d'action.

- + *Maintenir en vie les concertations locales et les projets qui en sont issus ;*
- + *Garder le rythme idéal pour la poursuite des initiatives dans le cadre du plan d'action suivant ;*
- + *40 % des CDC interrogées ont mentionné avoir besoin de sommes supplémentaires pour finaliser les projets ou du moins, « se rendre » au prochain plan d'action.*

En somme, le Gouvernement du Québec a la possibilité de créer un prochain Plan d'action gouvernemental meilleur que son prédécesseur en matière de lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale. Les principes qui guident le choix des mesures aux personnes devront faire écho à la Loi, c'est-à-dire viser la réduction des inégalités sociales et l'amélioration des conditions économiques des plus vulnérables. En ce qui concerne les Alliances pour la solidarité, une majorité de territoires souhaite maintenir les concertations établies, mais les processus, les pratiques et l'allocation des sommes doivent être revisités afin d'avoir un maximum d'impact positif sur la prise en charge collective dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale au niveau local.



TNCDC
TABLE NATIONALE
DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE